



## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 100/2013

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 17

- Présents :

- Proçurations : /

- Absents

Ayant pris part au vote :

Date de la convocation : 21 Août 2013

### OBJET :

Approbation attribution marché FR10VRD05  
- Travaux de voirie et réseaux divers :  
réhabilitation du Chemin Sauveur - Phase 1  
à FROUZINS

L'an deux mil treize et le deux Septembre, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**PRESENTS /** Alain BERTRAND - Marie christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Agathe LYONS - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Jean Claude BOURG - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO

**ABSENTS :** Christophe BOUGUEMARI - Thierry SUAUD - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Serge GORCE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Vu le Code des marchés Publics ,

Vu La Commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 4 Avril 2013 pour l'attribution du marché de travaux lancé pour la réhabilitation du Chemin Sauveur Phase 1 sur la commune de FROUZINS, a porté son choix sur l'entreprise suivante :

**Entreprise JEAN LEFEBVRE** ZI de Vic 1 rue de la production 31321 CASTANET TOLOSAN

Solution retenue : SOLUTION DE BASE (TRANCHE FERME + TRANCHE CONDITIONNELLE ) + OPTION 1

Montant de l'offre retenue : 794 580,32 € HT TVA 19,60 % soit 950 318,06 € TTC

Délai : 55 jours pour la tranche ferme et 55 jours pour la tranche conditionnelle

OUI l'exposé de son Président, les Membres du bureau décident à l'unanimité :

- D'approuver le choix de la CAO et d'attribuer le marché susvisé à l'entreprise JEAN LEFEBVRE pour un montant de 950 318.06 € TTC dans les conditions ci-dessus définies
- De prévoir les crédits nécessaires au financement de ces travaux

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 03.09.13

De la Publication le 03.09.13



## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 101/2013

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 17

- Présents :

- Proçurations : /

- Absents

Ayant pris part au vote :

Date de la convocation : 21 Août 2013

### OBJET :

**Demande autorisation ouverture ligne  
de trésorerie**

L'an deux mil treize et le deux Septembre, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**PRESENTS** / Alain BERTRAND - Marie christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Agathe LYONS - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Jean Claude BOURG - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO

**ABSENTS** : Christophe BOUGUEMARI - Thierry SUAUD - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Serge GORCE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Afin de financer les besoins ponctuels en trésorerie, il est proposé de souscrire une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 000 000 €, auprès de la Caisse d'Epargne Midi Pyrénées aux conditions suivantes :

Montant : 1 000 000 euros

Durée : 12 mois

Index des tirages : EONIA - taux d'intérêts : index + marge 2,20 %

Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle

Commission d'engagement : 0,35 % du montant du prêt

Commission de mouvement : 0,03 % du montant des tirages réalisés

Commission de non utilisation : 0,30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen

OUI l'exposé de son Président, les Membres du bureau décident à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à souscrire la ligne de trésorerie dans les conditions ci-dessus définies.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En sous Préfecture le : 03.09.13

De la Publication le 03.09.13

## Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical

N ° 102/2013

### Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 17

- Présents :

- Proçurations : /

- Absents

Ayant pris part au vote :

Date de la convocation : 21 Août 2013

**OBJET** : Acquisition d'un logiciel de gestion des ressources humaines et prestations associées au titre d'un groupement de commande entre le SIVOM SAUDRUNE et la Mairie de FROUZINS - Convention constitutive du groupement

L'an deux mil treize et le deux Septembre, le bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Saudrune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

**PRESENTS** / Alain BERTRAND - Marie christine MORINEAU - Guy BERMOND - Etienne GASQUET - Alain PACE - Agathe LYONS - Alain AUBERT - Jean Claude PONS - Jean Claude BOURG - Guy BOUZI - Christian CHATONNAY - Claude TURAGLIO

**ABSENTS** : Christophe BOUGUEMARI - Thierry SUAUD - José PHILEMONT MONTOUT - Dominique COQUART - Serge GORCE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Le logiciel actuellement utilisé par le service des Ressources Humaines ne répond plus aux besoins des utilisateurs.

Le SIVOM DE LA SAUDRUNE et la Mairie de Frouzins ayant mutualisé le service des Ressources Humaines (Agent à mi-temps sur chaque collectivité), il s'agit de mettre en place un outil unique adapté ayant pour but :

- de faciliter la tâche quotidienne en ayant un logiciel ergonomique, des tableaux de bord personnalisables et exportables sur les suites bureautiques,
- de mieux gérer la gestion des alertes, du dossier agent, des carrières, de la paie, des absences, la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs, le pilotage, le suivi de la médecine du travail, la préparation aux élections des organismes paritaires, les tableaux de bord et l'aide à la décision.
- d'intégrer les formations
- de dématérialiser la transmission des bulletins de paie au Trésor Public

Les caractéristiques de la fourniture d'un logiciel de gestion des ressources humaines sont définies dans les prestations associées suivantes :

- Installation sur le matériel de la collectivité
- Reprise des données existantes
- Paramétrage des modules du logiciel
- Assistance au démarrage
- Interfaces logiciels
- Formation

Les Prestations de maintenance dues au titre de la garantie et au delà, pour chaque module sont :

- Maintenance corrective
- Maintenance évolutive
- Assistance

Le coût par logiciel a été estimé à : 10 000.00 € HT / logiciel

OUI l'exposé de son Président, les Membres du bureau décident à l'unanimité :

- de valider le principe du groupement de commandes entre le SIVOM DE LA SAUDRUNE et la Mairie de FROUZINS
- D'autoriser son Président à signer la convention constitutive du groupement conjointement à la Mairie de FROUZINS Représenté par Monsieur Guy Bermond
- De prévoir les crédits nécessaires à l'acquisition de ce matériel

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT  
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En sous Préfecture le : 03.09.13  
De la Publication le 03.09.13